



Commune d'Amnéville  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz

---

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 AVRIL 2024

### PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 9 avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Eric MUNIER, en sa qualité de maire.

Date de la convocation : le 27 mars 2024  
Acte exécutoire à compter du : le 10 avril 2024  
Date de publication : le 28 juin 2024

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

Nombre de conseillers :

En fonction : 33

Présents : 26

Exprimés : 31

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

Etaient présents : 26

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, DERRIEN Rose, KURTZ Mathilde, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Etaient absents avec procuration : 05

MMES et MM : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORIKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

Etaient absents sans procuration : 01

MMES et MM : MEDDAHI Fatima.

Etaient absents non excusés sans procuration : 01

MMES et MM : PARELLO Salvatore

Secrétaire de séance :

Mme Juliette HAAS (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales).

---

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 9 AVRIL 2024**

- 1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU MERCREDI 13 MARS 2023 -  
DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE.**
  
  - 2 FINANCES ET BUDGET**
    - 2.1 - Compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2023
    - 2.2 - Compte administratif principal de l'exercice 2023
    - 2.3 - Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Budget Principal
    - 2.4 - Fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition de la taxe foncière (TF), la taxe foncière non bâti (TFNB) et la taxe d'habitation (TH) pour 2024
    - 2.5 - Reprise de provisions pour créances à risques
    - 2.6 - Instauration d'une provision semi-budgétaire
    - 2.7 - Création d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiements pour la requalification de la place Rau et la 2<sup>ème</sup> tranche de la rénovation de l'éclairage public
    - 2.8 - Budget primitif 2024
    - 2.9 - CCAS – Subvention 2024
    - 2.10 - Attribution des avances sur subventions 2024 aux associations - Sport
    - 2.11 - Attribution des avances sur subventions 2024 aux associations – Culture-Loisirs-Autres
    - 2.12 - Demande de subvention au titre du FONDS VERT – Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public
  
  - 3 FONCIER**

Modification de l'emprise du bail emphytéotique de droit commun avec le Groupement d'intérêt économique OMEGA
  
  - 4 URBANISME**

Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables
  
  - 5 AFFAIRES REGLEMENTAIRES – RESSOURCES HUMAINES**
    - 5.1 - Tableau des effectifs : suppression de postes vacants
    - 5.2 - Indemnité pour le travail normal le dimanche et les jours fériés
  
  - 6 DELEGATION PERMANENTE**

Etat des décisions du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024
  
  - 7 QUESTIONS ECRITES / ORALES – DIVERS**
  
  - 8 QUESTIONS ECRITES / ORALES – DIVERS**
- 

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MARS 2024**

Le conseil municipal d'Amnéville s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie à Amnéville, sous la présidence de Monsieur Eric MUNIER, maire d'Amnéville, le mardi 9 avril 2024 à 19h, sur convocation préalable en date du 27 mars 2024.

Au préalable, Monsieur le Maire invite l'assemblée à respecter une minute de silence en la mémoire du jeune adolescent de 15 ans, Shemssedine, mort après avoir été roué de coup à Viry-Chatillon le 5 avril dernier, de Shanon, jeune fille de 15 ans, décédée après avoir subi un viol en mars dernier, et plus généralement pour toutes les victimes de ces violences. L'attention est accompagnée d'une pensée aux familles, aux proches des victimes, mais aussi aux élus qui se retrouvent confrontés à cette situation où l'émotion, la colère et l'incompréhension se

manifestent. Monsieur le Maire fait part ainsi de l'émotion qu'a submergé Jean-Marie Vilain, maire de Viry-Chatillon, preuve de l'implication de tous les élus, pour que le bien-vivre ensemble soit prépondérant.

Il est précisé que l'assemblée a été informée par mention sur la convocation qu'en raison de l'attente des résultats de la concertation obligatoire relative aux zones d'accélération des énergies renouvelable ce point serait présenté en séance.

Un point supplémentaire a été ajouté concernant une demande de subvention au titre du FONDS VERT pour la rénovation des parcs lumineux de l'éclairage public (point n° 2.12). La Préfecture a informé la commune qu'après une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL conformément à ses instructions, une demande de subvention au titre du FONDS VERT doit être également présentée, eu égard aux nouvelles normes gouvernementales, mais dans un délai contraint pour une présentation urgente devant cette assemblée.

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

---

Puis à la lecture des points inscrits à l'ordre du jour, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

**1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 MARS 2024 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur Eric MUNIER invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal précédent en date du 13 mars 2024.

Aucune rectification n'est demandée, le procès-verbal de la séance du mercredi 13 mars 2024 est adopté **à l'unanimité**.

POUR :	CONTRE :	ABSTENTIONS :
31	0	0

**Voix POUR : 31**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 02**

MMES et MM : MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

**Procurations : 05**

MMES et MM : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

Puis, le maire propose la désignation de Madame Juliette HAAS, benjamine de l'assemblée, comme **secrétaire de séance** selon l'article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales.

La désignation de la secrétaire de séance est adoptée **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTIONS :
31	0	0

**Voix POUR : 31**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 02**

MMES et MM : MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

**Procurations : 05**

MMES et MM : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

## 2.1 **FINANCES ET BUDGET**

Compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2023

Rapporteur : LEONARD Cédric

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2023, dont un exemplaire était disponible à la Direction générale des services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
31	0	0

**APPROUVE** le compte de gestion établi par le Comptable du Service de Gestions Comptable de Metz pour l'exercice 2023 concernant le budget principal,

**CONSTATE** qu'il est concordant avec le compte administratif correspondant.

**Voix POUR : 31**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ

José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Voix CONTRE : 0  
MMES et MM. : /

ABSTENTIONS : 0  
MMES et MM. : /

Absents au moment du vote / sans procuration : 02  
MMES et MM : MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

Procurations : 05  
MMES et MM : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

## 2.2 FINANCES ET BUDGET Compte administratif principal pour l'exercice 2023

Rapporteur : LEONARD Cédric

Chaque conseiller a eu connaissance de l'état des crédits consommés en 2023 pour le budget principal lors de la lecture du rapport de présentation du compte administratif.

Après explications données par Monsieur le Maire, les résultats définitifs 2023 sont les suivants :

<b>BUDGET GENERAL 2023</b>		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
Résultats de l'exercice	<b>Recettes</b>	5 665 145,27	24 864 499,69	30 529 644,96
	<b>Dépenses</b>	5 482 559,02	23 884 671,60	29 367 230,62
	<b>Solde</b>	<b>182 586,25</b>	<b>979 828,09</b>	<b>1 162 414,34</b>

Reports N-1	-522 727,95	4 101 552,97	3 578 825,02
<b>Résultats de clôture de l'exercice (avec reports n-1)</b>	<b>-340 141,70</b>	<b>5 081 381,06</b>	<b>4 741 239,36</b>

Restes à réaliser au 31/12/2023	<b>Recettes</b>	2 117 899,00		2 117 899,00
	<b>Dépenses</b>	3 159 407,76		3 159 407,76
	<b>Solde</b>	<b>-1 041 508,76</b>		<b>-1 041 508,76</b>

<b>Resultats cumulés 2023 avec RAR</b>	<b>-1 381 650,46</b>	<b>5 081 381,06</b>	<b>3 699 730,60</b>
--	----------------------	---------------------	---------------------

### Interventions de :

- M. Dieudonné Xavier :
  - Dit constater une hausse des impôts et des taxes. En 2015, la part des taxes représenterait 11.8 M€ ; en 2024, elle représente 15.3 M€, soit une hausse de 3.5 M€,
  - Dit que la baisse de 10 M€ de la dette est du fait des contribuables amnévoillis, et non de la réalisation d'une dette pour créer de la plus-value pour la ville,
  - Dit constater la hausse de 139 000 € de charges de personnel par rapport à 2023 dont 45% d'indemnités des élus,

- Dit que la recapitalisation de la SPL à hauteur de 1.8 M€ impute le budget de la commune.
- M. Munier Eric :
  - Constate le refus de M. Dieudonné d'entendre les réponses puisque lors de la dernière séance du conseil municipal portant notamment sur le rapport d'orientation budgétaire, et faisant suite à la suspension de séance, il n'a pas réintégré la séance pour entendre les réponses.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée pendant le vote du compte administratif 2023,

Réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LEONARD, adjoint au maire d'Amnéville, délégué aux affaires financières, après avoir examiné le compte administratif selon le document présenté en annexe, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité absolue** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
<b>24</b>	<b>06</b>	<b>0</b>

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser pour 3 159 407.76 € en dépenses et 2 117 899.00 € en recettes, annexés au compte administratif,

**APPROUVE** le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 5 081 381.06 € et un déficit d'investissement de 340 141.70 € hors restes à réaliser.

**Voix POUR : 24**

MMES et MM. : DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre.

**Voix CONTRE : 06**

MMES et MM. : DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 03**

MMES et MM : MUNIER Eric (absent au moment du vote – L 2121-14 du CGCT), MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

**Procurations : 05**

MMES et MM : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

## 2.3

**FINANCES ET BUDGET**

Affectations des résultats de l'exercice 2023 – Budget Principal

Rapporteur : LEONARD Cédric

Afin d'intégrer au budget principal 2024, les résultats de l'exercice écoulé du budget principal, il est nécessaire d'affecter les résultats 2023.

Voir descriptif ci-dessous

**Compte Administratif 2023 - BALANCE GENERALE BUDGET PRINCIPAL**

<b>BUDGET GENERAL 2023</b>		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
Résultats de l'exercice	<b>Recettes</b>	5 665 145,27	24 864 499,69	30 529 644,96
	<b>Dépenses</b>	5 482 559,02	23 884 671,60	29 367 230,62
	<b>Solde</b>	<b>182 586,25</b>	<b>979 828,09</b>	<b>1 162 414,34</b>

Reports N-1	-522 727,95	4 101 552,97	3 578 825,02
<b>Résultats de clôture de l'exercice (avec reports n-1)</b>	<b>-340 141,70</b>	<b>5 081 381,06</b>	<b>4 741 239,36</b>

Restes à réaliser au 31/12/2023	<b>Recettes</b>	2 117 899,00		2 117 899,00
	<b>Dépenses</b>	3 159 407,76		3 159 407,76
	<b>Solde</b>	<b>-1 041 508,76</b>		<b>-1 041 508,76</b>

<b>Resultats cumulés 2023 avec RAR</b>	<b>-1 381 650,46</b>	<b>5 081 381,06</b>	<b>3 699 730,60</b>
--	----------------------	---------------------	---------------------

Résultat global de la section de fonctionnement	5 081 381,06
Solde d'exécution de la section d'investissement - R001	-340 141,70
Solde des restes à réaliser en section d'investissement	-1 041 508,76
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 381 650,46
Couverture du besoin de financement (compte 1068)	1 381 650,46
Solde du résultat de fonctionnement - R002	3 699 730,60

**VU** les résultats de clôture de la gestion 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité absolue** :

<b>POUR :</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>ABSTENTION :</b>
<b>26</b>	<b>05</b>	<b>0</b>

**PROCEDE** à l'affectation des résultats dans le budget primitif principal 2024 comme ci-dessous,

**En section de Fonctionnement :**

Art 002 : Excédent de fonctionnement	3 699 730,60 €
Art 002 : Déficit de fonctionnement	0,00 €

**En section d'Investissement :**

Art 001 : Excédent d'investissement	0,00 €
Art 001 : Déficit d'investissement	340 141,70 €

**Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :**

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	1 381 650,46 €
--	----------------

**Voix POUR : 26**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORIKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 05**

MMES et MM. : DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine.

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 03**

MMES et MM. : MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

**Procurations : 05**

MMES et MM. : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORIKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

**2.4 FINANCES ET BUDGET**

Fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition de la taxe foncière (TF), la taxe foncière non bâti (TFNB) et la taxe d'habitation (TH) pour 2024

Rapporteur : LEONARD Cédric

Comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, aucune augmentation des taux de la fiscalité ménages n'est prévue pour 2024.

Le produit attendu des ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2024 est de 4 592 565,00 €.

**VU** le Rapport d'Orientation Budgétaire acté par délibération n°3.1 en date du 13 mars 2024,

**CONSIDERANT** le produit fiscal attendu qui s'élève à 4 592 565,00 €.

Interventions de :

- M. Dieudonné Xavier :
  - Dit constater une différence du montant des recettes au chapitre 73 au budget primitif,
- M. Léonard Cédric :
  - Invite M. Dieudonné à débattre sur le budget à la lecture du projet de délibération le concernant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
26	0	05

FIXE comme suit les taux des deux taxes directes locales pour l'exercice 2024 :

- Taxe Foncière (bâti) départementale + communale	:	29,30 %
- Taxe Foncière (non bâti)	:	81,25 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	:	21,30 %

Voix POUR : 26

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Voix CONTRE : /

MMES et MM. :

ABSTENTIONS : 05

MMES et MM. : DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine.

Absents au moment du vote / sans procuration : 03

MMES et MM : MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

Procurations : 05

MMES et MM : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

## 2.5 FINANCES ET BUDGET

Reprise de provisions pour créances à risques

Rapporteur : LEONARD Cédric

Par délibération n°3.5 du 7 avril 2021, le conseil municipal a constitué des provisions semi-budgétaires pour l'Association du Centre de Loisirs.

Certains titres ayant été payés, il convient de reprendre les provisions constituées en recettes réelles de fonctionnement, chapitre 78 / article 7817

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°3.5 du 7 avril 2021 instauration de provisions semi-budgétaires,

Interventions de :

- M. Dieudonné Xavier :
  - Interroge sur la nature des dettes du Club Sarl, et sur la procédure pour récupérer les sommes dues,
- M. Léonard Cédric :
  - Répond que les dettes du Club Sarl correspondent à des loyers impayés, et qu'une procédure de recouvrement est mise en place. Le détail de la nature des loyers impayés sera communiqué dans les meilleurs délais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
<b>31</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

APPROUVE la reprise des provisions suivantes pour un montant de 28 684.86 € au Budget Principal de l'exercice 2024 :

* Association du Centre de Loisirs	: 23 454.56 €
* Le Club Sarl	: 5 230.30 €

Voix POUR : 31

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Voix CONTRE : 0

MMES et MM. : /

ABSTENTIONS : 0

MMES et MM. : /

Absents au moment du vote / sans procuration : 02

MMES et MM : MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

Procurations : 05

MMES et MM : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

2.6

**FINANCES ET BUDGET**

Instauration d'une provision semi-budgétaire

Rapporteur : LEONARD Cédric

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2024 des provisions pour les créances à risques.

Le montant évalué des loyers portant un risque financier est de 15 594.31 €.

Il se répartit comme suit :

Objet	Provision 2024 (1)	Provision déjà constituée (2)	Provision déjà reprise dont 2024(3)	Solde (1+2-3)
Ass. Centre de Loisirs	15 594,31 €	2 287 695,14 €	1 430 467,58 €	872 821,87 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 594,31 €</b>	<b>2 287 695,14 €</b>	<b>1 430 467,58 €</b>	<b>872 821,87 €</b>

Cette inscription est retracée en dépenses au chapitre 68 - Dotations aux provisions et sera reprise, le cas échéant lors d'une décision modificative, en recettes au chapitre 78 - Reprises sur provisions.

La non-budgétisation de la recette permet une mise en réserve de cette dotation. Elle reste disponible pour financer la charge induite par le risque lors de la reprise. Ainsi lorsque la provision doit être reprise suite à la disparition du risque, seul un montant de recette budgétaire est à inscrire au compte 78, en opération réelle.

VU, le code général des collectivités territoriales,

Intervention de :

- M. Munier Eric :
  - Précise que l'association du Centre de Loisirs étant en redressement judiciaire, les loyers dus sont inscrits par précaution en créances à risques, conformément aux règles de prudence édictées par la comptabilité publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
31	0	0

**DECIDE** d'instaurer l'option de provision semi-budgétaire,

**CONSTITUE** une provision pour un montant de 15 594.31 €, dont le détail a été apporté ci-dessus,

**CONFIRME** cette inscription au budget primitif 2024.

Voix POUR : 31

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORIKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Voix CONTRE : 0

MMES et MM. : /

ABSTENTIONS : 0

MMES et MM. : /

Absents au moment du vote / sans procuration : 02

MMES et MM : MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

Procurations : 05

MMES et MM : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORIKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

## 2.7 **FINANCES ET BUDGET**

Création d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiements pour la requalification de la place Rau et la 2<sup>ème</sup> tranche de la rénovation de l'éclairage public

Rapporteur : LEONARD Cédric

Si les opérations budgétaires et comptables sont prévues et s'exécutent dans le respect du principe de l'annualité, la nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit, tout comme la nomenclature M14, la possibilité de recourir à la procédure de gestion par Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP / CP).

Cette modalité de gestion permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

**Les autorisations de programme** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de la durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

**Les crédits de paiement** correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La gestion en AP ne comporte pas de caractère obligatoire : il s'agit d'une décision de l'assemblée délibérante, comme le précise l'article L.5217-10-7 du CGCT.

La Ville d'Amnéville a décidé de gérer deux opérations qui vont s'étaler sur deux années en AP / CP :

- La requalification de la place Rau
- La deuxième tranche de la rénovation de l'éclairage public

L'échéancier prévisionnel des dépenses découlant du calendrier de réalisation de ces projets justifie l'ouverture de deux autorisations de programme comme présenté ci-dessous :

- Autorisation de programme : opération PPI01/2024 « Eclairage public tranche 2 »

AP - PPI01/2024	2024	2025
Eclairage public T2	260 000,00 €	260 000,00 €
TOTAL DE L'AP	520 000,00 €	

- Autorisation de programme : opération PPI02/2024 « Requalification place Rau »

AP - PPI02/2024	2024	2025
Requalification place Rau	1 200 000,00 €	800 000,00 €
TOTAL DE L'AP	2 000 000,00 €	

Ces AP/CP feront l'objet d'un suivi régulier et seront réactualisés dès que nécessaire.

**VU**, le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
31	0	0

**APPROUVE** le principe de mise en place des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP / CP),

**APPROUVE** la création des deux autorisations de programme telles que détaillées ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses des deux opérations précitées, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,

**PRECISE** que les crédits de paiement seront inscrits aux budgets 2024 et suivant pour les deux opérations concernées.

**Voix POUR : 31**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 02**

MMES et MM : MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

**Procurations : 05**

MMES et MM : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

**2.8 FINANCES ET BUDGET**

Budget Primitif 2024

Rapporteur : LEONARD Cédric

Le budget primitif est l'acte par lequel sont autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité. Il indique les prévisions votées par le conseil municipal pour une année, en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Le budget primitif proposé pour 2024 est équilibré, conformément au projet présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu le 13 mars 2024.

Par ailleurs, conformément au référentiel budgétaire et comptable que la commune applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'assemblée délibérante peut, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section, déléguer à l'exécutif le mouvement de crédits de

chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Il s'agit de la fongibilité des crédits.

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-4, L 2311-1, L 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 et 2321-2,

**VU** l'instruction comptable M57,

**VU** le projet élaboré par Monsieur le Maire et présenté lors du débat d'orientation budgétaire le 13 mars 2024,

**Interventions de** : MM Dieudonné, Léonard et Munier.

Après une suspension de séance de 5 mn, de 19h40 à 19h45 ;

**Interventions de** :

- M. Léonard Cédric :
  - Présente le budget, établi dans un contexte économique compliqué, entre inflation et crise énergétique,
  - Précise que le budget est inscrit dans la stratégie financière de la commune :
    - Préserver l'avenir de la commune,
    - Inscrire les investissements réalistes et réalisables,
    - Ne pas alourdir la fiscalité des ménages,
    - Soutenir le milieu associatif et les actions du CCAS,
  - Confirme que les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent en recettes et en dépenses,
  - Rappelle les mesures prises pour réduire les dépenses :
    - Extinction nocturne de l'éclairage public,
    - Fermeture de la patinoire en période estivale,
  - Salue les efforts faits par les agents communaux pour réduire les dépenses de fonctionnement,
  - Rappelle les projets majeurs en cours :
    - La requalification de la place Rau,
    - La poursuite de la rénovation de l'éclairage public,
    - La 1<sup>ère</sup> tranche de la mise en place de la vidéoprotection.
- M. Dieudonné Xavier :
  - Interroge sur le montant inscrit au budget au chapitre 73 de 3.5 M€ au lieu de 4.5 M€ présenté au point 2.4,
- M. Léonard Cédric :
  - Explique ce delta par l'ajout des attributions de compensations en complément des taxes et impôts,
- M. Dieudonné Xavier :
  - Rappelle qu'une baisse de 500 000 € sur les loyers du Pole Thermal est prévu à partir de 2024, en demande les conséquences sur le budget,
  - Dit constater que les travaux engagés par la SPL, conditionnant les baisses des loyers, ne sont pas réalisés,
- M. Munier Eric :
  - Suspend la séance de 5 mn en application du règlement intérieur du conseil municipal, (de 19h40 à 19h45).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité absolue** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
25	06	0

**VOTE** le budget primitif principal de l'exercice 2024 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement selon le document présenté en annexe.

<b>BP 2024</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	26 384 115,60 €	26 384 115,60 €
Investissement	8 895 152,53 €	9 895 152,53 €

**AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**Voix POUR : 25**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre.

**Voix CONTRE : 06**

MMES et MM. : DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 02**

MMES et MM. : MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

**Procurations : 05**

MMES et MM. : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

**2.9 FINANCES ET BUDGET**

CCAS – Subvention 2024

Rapporteur : LEONARD Cédric

Pour 2024, le maire propose d'allouer une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'un montant de 480 000,00 €.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°3.4 en date du 14 décembre 2023 portant versement d'une avance sur subvention 2024 au CCAS d'un montant de 100 000,00 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
31	0	0

**DECIDE** de verser une subvention globale d'un montant de 480 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2024.

**Voix POUR : 31**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 02**

MMES et MM : MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

**Procurations : 05**

MMES et MM : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

**2.10 FINANCES ET BUDGET**

Attribution des avances sur subventions aux associations - SPORT

Rapporteur : LEONARD Cédric

Les dossiers de demande de subvention étant actuellement en cours de traitement, un acompte à la subvention 2024 sera versé aux associations de la catégorie SPORT ayant perçu une subvention supérieure à 1 000 € en 2023, comme détaillé dans le tableau joint. Les subventions définitives seront proposées lors d'un prochain conseil municipal.

**VU** la délibération n° 3.5 en date du 14 décembre 2023 portant avance sur subvention 2024 pour le MAHC, d'un montant de 30 000 €,

**VU** la délibération n° 3.6 en date du 14 décembre 2023 portant avance sur subvention 2024 pour le Sept Amnévillois Handball, d'un montant de 20 000 €,

**VU** la délibération n° 3.3 en date du 13 mars 2024 portant avance sur subvention 2024 pour le CSOA, d'un montant de 50 000 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
30	0	0

**DECIDE** de verser aux associations de la catégorie SPORT, ayant déposé, dans les délais, un dossier de demande de subvention complet pour 2024, un acompte comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

<b>Associations sportives</b>		
<b>DENOMINATION</b>	<b>ACTIVITE</b>	<b>Acompte 2024</b>
APP LE BROCHET	PECHE	500
ATHLETIC CLUB AMNEVILLE	ATHLETISME	8 100
CLUB AMNEVILLOIS DES SPORTS DE GLACE	PATINAGE ARTISTIQUE	400
COLLEGE LA SOURCE UNSS	MULTI ACTIVITE	500
ENFANCE LOISIRS HANDICAP	HANDI	7 000
GALAXIE PETANQUE AMNEVILLE	PETANQUE	1 000
JUDO CLUB AMNEVILLOIS	JUDO	5 000
KARATE CLUB AMNEVILLE	KARATE	2 000
SKI CLUB AMNEVILLE	SKI	5 500
TENNIS CLUB AMNEVILLE	TENNIS	6 500
TENNIS DE TABLE AMNEVILLE	TENNIS DE TABLE	2 250
US AVENIR GYM AMNEVILLE	GYMNASTIQUE	6 500
<b>TOTAL</b>		<b>45 250</b>

**Voix POUR : 30**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORIKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 03**

MMES et MM : ADAM Gabrielle (absente au moment du vote – L 2131-11 du CGCT), MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

**Procurations : 05**

MMES et MM : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORIKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

**2.11 FINANCES ET BUDGET**

Attribution des avances sur subventions aux associations – CULTURE – LOISIRS - AUTRES

Rapporteur : LEONARD Cédric

Les dossiers de demande de subvention étant actuellement en cours de traitement, un acompte à la subvention 2024 sera versé aux associations de la catégorie CULTURE – LOISIRS - AUTRES ayant perçu une subvention supérieure à 1 000 € en 2023, comme détaillé dans le tableau joint. Les subventions définitives seront proposées lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
31	0	0

**DECIDE** de verser aux associations de la catégorie CULTURE – LOISIRS - AUTRES, ayant déposé, dans les délais, un dossier de demande de subvention complet pour 2024, un acompte comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

<b>Associations culturelles et autres</b>		
ADPC57	Secourisme	1 000
Centre socio Culturel St Exupéry	Culturel / Animation	9 000
Donneur de sang	Santé	500
<b>TOTAL</b>		<b>10 500</b>

<b>Associations Festives</b>		
COMITE DES FETES	Festivités	52 500
AMICALE DU PERSONNEL	Animation	35 500
<b>TOTAL</b>		<b>88 000</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>98 500</b>
----------------------	---------------

**Voix POUR : 31**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 02**

MMES et MM : MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

**Procurations : 05**

MMES et MM : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).  
Xavier).

## 2.12 **FINANCES ET BUDGET**

Demande de subvention au titre du FONDS VERT – Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public

Rapporteur : LEONARD Cédric

Dans le cadre de la rénovation énergétique et du développement écologique, la commune envisage de remplacer environ 980 anciens luminaires (ballon fluo, boules, SHP) par des éclairages de type LED moins énergivores.

L'objectif est multiple : se conformer à la réglementation, permettre une économie d'énergie significative, améliorer la qualité de l'éclairage, limiter les interventions d'entretien, et supprimer les sources de pollution lumineuse.

Initié par la loi de finances pour 2023, le gouvernement a proposé de pérenniser le FONDS VERT qui s'inscrit désormais dans la trajectoire pluriannuelle des finances publiques à hauteur de 2,5 Md€ par an jusqu'en 2027 afin de permettre aux élus de bénéficier d'une vision de moyen terme pour élaborer et programmer leurs investissements locaux en faveur de la transition écologique.

Le taux de subvention pour la rénovation de l'éclairage public est plafonné à 20%.

Il est ainsi proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Le montant des travaux est estimé à 420 000 euros HT.

La commune souhaite solliciter une participation financière de l'Etat à hauteur de 84 000 € HT, soit 20% du montant de l'opération estimée.

Au titre du règlement d'attribution relatif aux pièces à produire à l'appui des demandes de subvention présentées au titre du FONDS VERT, une délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement est à joindre.

**CONSIDERANT** le projet de rénovation de l'éclairage public,

**CONSIDERANT** les dossiers de demande de subvention au titre du FONDS VERT pour le projet présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
31	0	0

**APPROUVE** le montant estimatif du projet précité à hauteur de 420 000 euros HT,

**ARRETE** le plan de financement, incluant la demande de subvention à hauteur de 20% comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT € HT
Montant des travaux	420 000,00
Organisme sollicité	
Etat : fonds vert 20%	84 000,00
<b>MONTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>336 000,00</b>

**CHARGE** le maire ou son représentant d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la rénovation de l'éclairage public,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 et à assurer si nécessaire l'autofinancement de la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir relatif à cette opération.

**Voix POUR : 31**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 02**

MMES et MM : MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

**Procurations : 05**

MMES et MM : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

**3**

**FONCIER**

Modification de l'emprise du bail emphytéotique de droit commun avec le Groupement d'intérêt économique OMEGA

Rapporteur : MUNIER Eric

Par délibération n°3.2 en date du 14 décembre 2023, l'assemblée délibérante a approuvé la conclusion d'un bail emphytéotique de droit commun avec le Groupement d'intérêt économique OMEGA.

L'emprise de terrain retenu pour ce bail fixé dans la délibération susmentionnée doit être modifiée comme suit :

- Section 13 parcelle 80 pour une surface de 55 a 54 ca
- Section 13 pour partie parcelle 79 pour une surface d'environ 44 a 12 ca
- Pour une surface totale d'environ 99 a 66 ca

Les autres termes du bail emphytéotique restent inchangés.

Il est donc proposé au conseil municipal la modification de l'emprise du bail emphytéotique de droit commun avec le Groupement d'intérêt économique OMEGA.

**VU** la délibération n°5.2 du 14 décembre 2023 portant conclusion d'un bail emphytéotique de droit commun avec le Groupement d'intérêt économique OMEGA,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
31	0	0

**PREND ACTE** de la modification portant sur l'emprise de terrain d'environ 99 a 66 ca,

**PRECISE** qu'en dehors de la cette modification d'emprise, les conditions fixées demeurent inchangées.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le bail emphytéotique de droit commun intégrant la modification d'emprise avec le Groupement d'intérêt économique OMEGA (GIE) dont le siège est situé ruelle Saint Nicolas à 57360 AMNEVILLE, représentée par Monsieur Patrick HAMANT.

**Voix POUR : 31**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 02**

MMES et MM : MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

**Procurations : 05**

MMES et MM : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).  
Xavier).

---

#### **4 URBANISME**

Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

Rapporteur : DOS SANTOS Armindo

Pour rappel, la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes).

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie).

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors.

Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

Il est précisé que :

- pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas,

- l'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...),
- l'article L. 314-41 du code de l'énergie prévoit que les candidats retenus à l'issue d'une procédure de mise en concurrence ou d'appel à projets sont tenus de financer notamment des projets portés par la commune ou par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre d'implantation de l'installation en faveur de la transition énergétique,
- les communes identifient les zones par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement.

Compte tenu de ces éléments, il est exposé :

- Les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR pour les ENR :
  - ✓ Solaire photovoltaïque sur bâtiment et ou au sol : ensemble du territoire d'Amnéville et de Malancourt-la-Montagne, à l'exception des parcelles soumises au régime forestier
  - ✓ Biomasse : chauffage urbain
    - Chaudière biomasse existante, secteur Roseraie, parcelles n° 226 et 229 section 11,
    - Chaudière biomasse à construire, permis accordé le 13/12/2023, secteur Cimenterie, parcelles n° 80 et pour partie 79 section 13.

ont été mis à disposition du public selon les modalités suivantes : concertation des administrés par voie électronique, du 26 mars au 5 avril 2024

- La concertation n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière

**VU** le bilan de la concertation,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé d'ouvrir les ZAENR suivantes :

- Solaire photovoltaïque sur bâtiment et ou au sol : ensemble du territoire d'Amnéville et de Malancourt-la-Montagne, à l'exception des parcelles soumises au régime forestier
- Biomasse : chauffage urbain
  - Chaudière biomasse existante, secteur Roseraie, parcelles n° 226 et 229 section 11,
  - Chaudière biomasse à construire, permis accordé le 13/12/2023, secteur Cimenterie, parcelles n° 80 et pour partie 79 section 13.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
<b>31</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**IDENTIFIE** les zones d'accélération des énergies renouvelables suivantes :

- Solaire photovoltaïque sur bâtiment et ou au sol : ensemble du territoire d'Amnéville et de Malancourt-la-Montagne, à l'exception des parcelles soumises au régime forestier
- Biomasse : chauffage urbain
  - Chaudière biomasse existante, secteur Roseraie, parcelles n° 226 et 229 section 11,
  - Chaudière biomasse à construire, permis accordé le 13/12/2023, secteur Cimenterie, parcelles n° 80 et pour partie 79 section 13.

**CHARGE** le Maire ou son représentant de transmettre, au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT, les zones identifiées.

**5.1 AFFAIRES REGLEMENTAIRES – RESSOURCES HUMAINES**  
 Modification du tableau des effectifs – Suppression de postes vacants

Rapporteur : DALLA FAVERA André

Dans le cadre de l'organisation des services municipaux et de l'évolution des besoins des services, il y a lieu de modifier l'état des emplois permanents par la suppression des postes non pourvus, après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 mars 2024.

Les suppressions de postes détaillés dans le tableau des effectifs présenté en annexe font suite à des modifications de position statutaire (réussite à un concours ou examen professionnel, avancement de grade, promotion interne, modification de durée hebdomadaire, passage de contractuel à titulaire, fin de contrat, départ à la retraite, mutation).

Il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant les postes vacants.

VU le code général de la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial consulté le 27 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
31	0	0

**DECIDE** la suppression des numéros de postes vacants suivants :

Filière	Cadre d'emplois	Numéros postes
Administrative	Adjoint administratif	60/2024-78/2024-187/2024-224 à 227/2024
	Rédacteur	88/2024
	Attaché	184/2024
Animation	Adjoint d'animation	158/2024-228 à 239/2024-270 à 272/2024-274 à 276/2024-278 à 281/2024-285 à 296/2024-298 à 300/2024-304 à 305/2024-307/2024-310 à 311/2024-318/2024-324/2024-357/2024-388/2024
	Animateur	86/2024
Culturelle	Adjoint du patrimoine	241/2024
	Assistant d'enseignement artistique	106/2024-257 à 260/2024-334/2024-338 à 339/2024-341 à 344/2024-347/2024-433/2024
Technique	Adjoint technique	5/2024-9 à 10/2024-16/2024-26/2024-43/2024-61/2024-75/2024-83/2024-100/2024-139/2024-141 à 142/2024-150/2024-153/2024-162/2024-170 à 171/2024-181/2024-204/2024-242 à 245/2024-248 à 256/2024-302 à 303/2024-313/2024-315/2024-317/2024-320/2024-323/2024-325/2024-327 à 328/2024-358/2024
	Technicien	30/2024-138/2024
Sportive	Educateur des APS	263 à 268/2024
Médico-sociale	ATSEM	76/2024-261 à 262/2024

**Voix POUR : 31**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 02**

MMES et MM : MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

**Procurations : 05**

MMES et MM : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

---

**5.2 AFFAIRES REGLEMENTAIRES – RESSOURCES HUMAINES**

Indemnité pour travail normal le dimanche et jours fériés

Rapporteur : DALLA FAVERA André

Les agents de certains services de la commune sont appelés à assurer leur activité normale les dimanches et jours fériés.

La réglementation permet de valoriser cette activité en versant une indemnité pour chaque heure effectuée le dimanche ou un jour férié.

- Le taux horaire de l'indemnité de travail normal le dimanche et jours fériés est de 0.74€.

- Cette indemnité s'applique aux agents de la catégorie C et B de droit public, agents titulaires, stagiaires ou contractuels à temps complet, non complet, partiel, pour tous les cadres d'emplois à l'exception de la filière médico-sociale.

- L'indemnité sera versée par heure effective de travail, mensuellement, à terme échu.

- Cette indemnité est cumulable avec le RIFSEEP. En revanche, elle n'est pas cumulable avec des indemnités horaires pour travail supplémentaire pour une même période.

**VU** le code général de la fonction publique territoriale,

**VU** l'arrêté du 19 août 1975 relatif à l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés,

**VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial consulté le 27 mars 2024,

**Interventions de :**

- M. Dieudonné Xavier :
  - Dit que le taux d'horaire appliqué est dérisoire, que les conditions d'applications sont contestables,
- M. Dalla Favera André :
  - Informe que les conditions et les taux horaires sont appliqués en vertu de la réglementation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
31	0	0

**DECIDE** d'approuver les modalités relatives aux indemnités horaires pour travail normal du dimanche et jours fériés,

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de mettre en œuvre cette délibération,

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

**Voix POUR : 31**

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond (par procuration), DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard (par procuration), KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud (par procuration), HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine (par procuration), HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel (par procuration), TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

**Voix CONTRE : 0**

MMES et MM. : /

**ABSTENTIONS : 0**

MMES et MM. : /

**Absents au moment du vote / sans procuration : 02**

MMES et MM : MEDDAHI Fatima (sans procuration), PARELLO Salvatore (sans procuration).

**Procurations : 05**

MMES et MM : REPERT Raymond (procuration à Mme HIRSCH Catherine), TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), BORTOLUZZI-THIRIET Maud (Procuration à Mme DE LEO Grazia), IALLONARDO Géraldine (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), TORKI Kamel (Procuration à M. DOS SANTOS Armindo).

6

**DELEGATION PERMANENTE**

Etat des décisions du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024

Rapporteur : MUNIER Eric

En application de la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal, en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte à l'assemblée de l'usage qu'il a exercé de cette délégation du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024.

**Marchés sur procédures adaptées et sur appel d'offres :**

09.02.2024	12.2024	Portant signature de la modification n°1 au marché sur procédure adaptée n°11 PA/22 - accord cadre passé avec la société EUROVIA (WOIPPY) relatif aux travaux de requalification de la voirie - Lot 1 : voirie	Modification de la date
29.02.2024	25.2024	Portant signature de la modification n°1 en plus au marché sur procédure adaptée n°15PA/2023 passé avec la société BETON TECHNIQUE SERVICES (CHAMPENOUX) relatif aux travaux de rénovation de la salle Maurice Chevalier - Lot n°2 : Démolition - Gros œuvre - VRD	Nouveau montant total : 219 618,72 € TC en plus value
29.02.2024	26.2024	Portant signature de la modification n°1 en plus au marché sur procédure adaptée n°18 PA/23 - société HUNSINGER	

		(DRULINGEN) relatif à la rénovation de la salle Maurice Chevalier - Lot 5 : Menuiserie extérieure Bois	
--	--	---	--

**Contrats et conventions souscrits :**

01.02.2024	08.2024	Portant signature d'un contrat de services forestiers et prise en charge d'une facture	15 360,00 € TTC
07.02.2024	C 08.2024	Portant signature d'une convention d'accueil - EPSM - Unité de CLOUANGE - Conservatoire - 2024	/
16.02.2024	15.2024	Portant signature d'un contrat de services avec ECS TRT - Agence de Metz - relatif à la maintenance des installations de téléphonie	Redevance annuelle : 2 730,00 € HT
19.02.2024	18.2024	Portant signature d'un contrat de vérification périodique d'appareils de levage avec la société DEKRA Industriel SAS	1 820,00 € HT
21.02.2024	19.2024	Portant signature d'un contrat d'hébergement et de maintenance du site internet avec la société ISWEBDESIGN	Hébergement annuel : 280,00 € HT - Maintenance annuelle : 395,00 € TTC
27.02.2024	21.2024	Portant signature d'un contrat unique basse tension personnalisé - OMEGA SAS - 2 rue du casino à Amnéville	9,979 c€ le prix du kWh
27.02.2024	22.2024	Portant signature d'un contrat unique basse tension personnalisé - OMEGA SAS - 33 rue Emile Zola à Amnéville	10,47 c€ le prix du kWh
27.02.2024	24.2024	Portant signature d'un contrat de souscription LOGIPOLWEB	/

**Règlements d'honoraires et consignations / Affaires juridiques :**

01.02.2024	09.2024	Portant signature d'une convention d'honoraires - SCP HEMZELLEC - DAVIDSON	/
16.02.2024	16.2024	Portant prise en charge des honoraires - ADVEN Avocats - Commune d'Amnéville c/ Ass Centre de Loisirs	1 056,00 € TTC
19.02.2024	17.2024	Portant prise en charge des honoraires - Lorraine Avocats Metz	2 203,00 € TTC
21.02.2024	20.2024	Portant prise en charge des honoraires - ADVEN Avocats - Processone	960,00 € TTC

**Personnel communal / Formation :**

16.02.2024	14.2024	Portant prise en charge de frais de formation professionnelle - CREPS Formation d'un agent Maître Nageur Sauveteur	198,00 € TTC
------------	---------	---	--------------

**Foncier / Urbanisme : /**

**Finances / Assurances :**

01.02.2024	10.2024	Portant acceptation de remboursement de sinistre - SMACL - MC 26/2023 - Montant : 3 178,89 € TTC	/
01.02.2024	11.2024	Portant acceptation de remboursement de sinistre après recours SMACL - MC 26/2023 - Montant : 350,00 € TTC	/
16.02.2024	13.2024	Portant fixation des tarifs du complexe Piscine-Patinoire	/
27.02.2024	23.2024	Portant acceptation de remboursement de sinistres - ASSURANCES CONSEILS - MC14/2023 - 4 411,24 €	/

**Divers :**

29.02.2024	27.2024	Portant signature d'une convention de prêt - Casden - Exposition Histoire, Sport & Citoyenneté - Médiathèque Jean Morette - du 7 au 17 mai 2024	/
------------	---------	---	---

**VU** l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DONNE ACTE** de la communication des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de fonctions pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024.

---

**7 QUESTIONS ECRITES / ORALES - DIVERS**

Ce point est destiné à échanger sur deux ou trois sujets, hors points inscrits à l'ordre du jour dans le respect des articles 3, 5 et 6 du règlement intérieur.

*Aucune question déposée.*

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

---

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,  
Pour extrait conforme, Amnéville, le 10 avril 2024

Le maire,  
**Eric MUNIER**

  


La secrétaire de séance,  
**Juliette HAAS**

  
